LA CONFRÉRIE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION ET LA VIE PAROISSIALE A GISORS DE LA FIN DU XIV⁶ SIÈCLE A LA RÉVOLUTION

PAR

MARIE-ANNICK BLANC Licenciée en droit

AVANT-PROPOS SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

LA VILLE ET SES HABITANTS.

Ville frontière depuis la convention de 911, Gisors fut l'objet de contestations jusqu'à la réunion de la Normandie à la couronne. L'administration directe par les officiers royaux montre l'intérêt que la royauté attachait à sa possession.

La population subit de nombreux ravages et épidémies; malgré l'absence d'activité économique, elle s'accrut au xviiie siècle et compta plus de 4.000 habitants.

Les rivalités continuelles entre officiers et marchands avaient des répercussions dans la vie paroissiale.

PREMIÈRE PARTIE

LA PLACE ET LE RÔLE DE LA CONFRÉRIE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION DANS LA PAROISSE JUSQU'AU XVII[©] SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

LA CURE ET LE PRIEURÉ SAINT-OUEN.

Il n'y avait qu'une paroisse dans la ville. Hugues de Gisors avait fait

don en 1066 à l'abbaye de Marmoutier de l'église paroissiale dédiée à saint Gervais et saint Protais et du prieuré Saint-Ouen qu'il avait fondé dans la ville. En 1181, Jean de Gisors transféra aux religieux du prieuré son droit de présentation à la cure.

Des conflits ayant éclaté entre le curé et le prieur, deux transactions, en 1563 et 1600, réglèrent les droits des prieurs, qui renoncèrent au titre de curé primitif et s'engagèrent à verser une partie des grosses dîmes au curé, qui n'était plus leur vicaire perpétuel.

CHAPITRE II

LA CONFRÉRIE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION.

Appelée aussi de la « My-Août » ou du « trespassement Notre-Dame », la confrérie Notre-Dame-de-l'Assomption fut approuvée par Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen, en 1360.

Son but était essentiellement religieux : la célébration de messes pour les confrères vivants et morts.

A l'organisation réglée par les statuts primitifs, qui instituaient un banneret et quatre prévôts, se substitua, au xvie siècle, l'autorité de douze gouverneurs appelés encore administrateurs ou « pairs », soit six officiers et six marchands, sous l'autorité desquels se trouvait le procureur chargé de la gestion matérielle, dont la charge était théoriquement annuelle.

Le recrutement de la confrérie s'étendit vite au delà de la ville et des personnes illustres en firent partie, au nombre desquelles figurèrent Charles V et Louis XIV.

Elle avait constitué une maîtrise composée de six choristes qu'elle entretenait et pour l'instruction desquels elle intervint de façon de plus en plus active dans le choix et la rétribution des régents d'un collège qui lui appartenait et servait de logement pour ses chapelains.

Les offices de la confrérie étaient célébrés dans une des chapelles de l'église qu'elle avait aidé à reconstruire à la fin du xve siècle, tandis que la générosité des confrères en tant que paroissiens permettait l'agrandissement de tout l'édifice.

CHAPITRE III

LES REVENUS ET LES CHARGES DE LA CONFRÉRIE ET DE LA FABRIQUE.

Au xvie siècle, les biens de la confrérie et de la fabrique se composaient essentiellement de rentes foncières et hypothécaires sur des maisons et des terres de la ville et des environs. Ils provenaient de fondations qui continuèrent à être faites en faveur de la fabrique jusqu'au xviiie siècle, mais qui cessèrent pour la confrérie à la fin du xvie siècle.

La fabrique tirait cependant plus de profit du produit du casuel, tandis qu'une meilleure gestion financière permit à la confrérie d'avoir, jusqu'au xvi^e siècle, des revenus supérieurs à ceux de la fabrique; cette dernière

remplaça alors le collège des trésoriers par un procureur, puis par un

marguillier unique.

Au xviiie siècle, les revenus de la confrérie étaient devenus surtout ruraux; les baux à ferme qui avaient remplacé les baux à rente en constituaient la majeure partie. Les biens de la fabrique étaient restés plus urbains, mais, pour elle aussi, les revenus fixes y occupaient la place la plus importante.

L'abaissement des revenus de la confrérie, au xviie siècle, devait provoquer une modification de son rôle dans la paroisse et la rapprocher

de la fabrique, dont elle était indépendante jusque-là.

DEUXIÈME PARTIE

LES MANIFESTATIONS DE LA VIE PAROISSIALE ET LE RENOUVEAU DU XVII° SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

LE DÉROULEMENT DE L'ANNÉE LITURGIQUE.

Dans le cycle temporal, certains usages observés le jeudi saint et le jour de la Pentecôte étaient encore semblables à ceux décrits par Jean d'Avranches.

Malgré la réduction des fêtes chômées, le cycle sanctoral comportait encore la célébration solennelle de la fête de nombreux saints, patrons des confréries. Les processions occupaient une grande place dans les cérémonies.

L'objet des fondations révèle l'évolution des courants de piété des différentes époques : aux obits succédèrent, aux xviie et xviiie siècles, les offices du rosaire et les processions du Saint-Sacrement.

CHAPITRE II

LES CONFRÉRIES DE MÉTIER ET DE DÉVOTION.

A côté de la confrérie de Notre-Dame-de-l'Assomption, il y avait plus de trente confréries de métier. Leur recrutement était ouvert à tous, sauf en ce qui concerne la confrérie Saint-Louis, qui fut, au début du xvii^e siècle, exclusivement composée d'officiers de justice. A cette époque, l'autorité archiépiscopale donna aux confréries de métier qui n'en avaient pas des statuts communs qui introduisirent des pratiques de piété personnelles et les rapprochèrent des confréries de piété qui florissaient alors et dont la plus importante était la confrérie du Saint-Sacrement.

CHAPITRE III

L'ÉTABLISSEMENT DES COUVENTS.

Cinq ordres religieux vinrent s'établir à Gisors au début du xvii^e siècle: Mathurins, Récollets, Annonciades, Ursulines, Carmélites. Ils firent profiter la ville de leur action bienfaisante, surtout les Ursulines, qui avec leurs pensionnaires instruisaient gratuitement les filles pauvres.

CHAPITRE IV

L'EXERCICE DE LA CHARITÉ.

Pour apporter un remède à la mendicité, la duchesse de Nemours, comtesse de Gisors, fonda en 1657 un « bureau des renfermés » qui devait procurer des secours matériels et spirituels aux pauvres de la ville et, d'autre part, instruire et pourvoir d'un métier les garçons sans ressources.

Les dames de la charité, dont la société fut organisée par le curé Nicolas Thomas-de-Saint-André en 1686, s'efforçaient de soulager les malheureux en leur apportant à domicile aliments et réconfort.

TROISIÈME PARTIE LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ, L'ACTION DES CURÉS

CHAPITRE PREMIER

LA LUTTE CONTRE LE PROTESTANTISME.

Pierre Neveu, curé dominicain, s'opposa énergiquement à Renée de France, comtesse de Gisors, qui voulait établir le culte protestant dans la ville. Son attitude fut aussi ferme à l'égard de Henri IV. Son action empêcha le protestantisme de s'implanter dans la ville.

CHAPITRE II

LES PREMIÈRES DIFFICULTÉS DES CURÉS AVEC LA FABRIQUE ET LA CONFRÉRIE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION.

L'âpreté de certains curés et l'esprit d'indépendance des marguilliers et des chapelains furent à l'origine de nombreux conflits au sujet desquels l'autorité archiépiscopale dut souvent intervenir. Les prétentions de la confrérie Notre-Dame-de-l'Assomption, qui ne correspondaient plus à son rôle réel, aggravaient le malaise.

CHAPITRE III

LA CRISE JANSÉNISTE.

La lutte, d'abord secrète, puis déclarée, entre le curé Dormeau et le lieutenant général Pantin, qui, ancien oratorien et janséniste, troublait le ministère paroissial et se servait de la confrérie Notre-Dame-de-l'Assomption pour accroître son influence, déchaîna un conflit général qui divisa la ville.

CHAPITRE IV

LES RÈGLEMENTS DU XVIII^e SIÈCLE.

La préséance des chapelains, leurs obligations et leurs honoraires furent réglés d'un commun accord par le curé et les marguilliers avec l'approbation de l'archevêché.

La réorganisation du collège, à laquelle participèrent l'hôtel de ville, la fabrique et le bureau des renfermés, en définissant le nouvel objet de la confrérie, dont les deux chapelains y étaient régents, lui redonna un rôle dans la communauté paroissiale. L'énergie du curé Mignot fit aboutir une réduction des fondations et adapta les cérémonies religieuses aux besoins de l'époque.

CHAPITRE V

LES DÉBUTS DE LA RÉVOLUTION.

L'ancien clergé refusa de prêter le serment et la population lui resta fidèle, mais, grâce à l'esprit modéré de la municipalité, il n'y eut pas de désordres sanglants. L'attachement des habitants à leur église la préserva des grandes détériorations. Mais la fermeture du collège marqua la fin de la confrérie Notre-Dame-de-l'Assomption.

CONCLUSION

La personnalité des curés de Gisors leur permit de maintenir leur autorité devant les prétentions de la confrérie, qui sut retrouver par l'enseignement une place et un rôle bien déterminés dans la communauté paroissiale.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Confirmation de la confrérie et statuts primitifs. Fragment d'un compte de la confrérie Notre-Dame-de-l'Assomption pour l'année 1576-1577. Statuts généraux des confréries au xvii^e siècle. Statuts de trois confréries de piété.

APPENDICES

Listes des curés de Gisors, des prédicateurs de l'Avent et du Carême de 1562 à 1752, des marguilliers et des procureurs de la confrérie.

Tableau comparatif de quelques années de comptes de la confrérie et de la fabrique.

Index des noms de lieux.

Carte des possessions de la confrérie, de la fabrique et des établissements religieux à la veille de la Révolution.

Plan de la ville au xvIIIe siècle.